



Genève, le 23 novembre 2011

Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué de presse du Conseil d'Etat

### Plan financier quadriennal 2012-2015 de l'Etat de Genève

## Mesures sur les charges et les revenus pour permettre le retour à l'équilibre

- La mise à jour annuelle de la planification financière quadriennale fait apparaître une forte dégradation. Les effets conjugués de contraintes nouvelles sur les charges et de la détérioration conjoncturelle et du « franc fort » sur les recettes fiscales aboutissent à creuser le déficit cantonal au cours des années à venir.
- Pour rétablir l'équilibre à moyen terme dans le respect de la Constitution et de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, le Conseil d'Etat propose une série de mesures touchant les revenus et les charges. La mise en œuvre de ces mesures permet de viser un retour à l'équilibre au budget 2014.
- A ce stade, le Conseil d'Etat souligne toutefois le degré très élevé d'incertitude concernant l'évolution de la conjoncture, la situation étant susceptible de s'améliorer ou d'être péjorée par rapport au scénario retenu pour la planification.
- Le programme de retour à l'équilibre du Conseil d'Etat comprend dès lors une première série de mesures non-conditionnelles, destinées à être mises en œuvre le plus rapidement possible, quelle que soit l'évolution de la conjoncture.
- Un catalogue de mesures complémentaire a été élaboré. Ces mesures d'appoint ne seront appliquées que si cela devait s'avérer absolument indispensable.
- En matière d'investissements, le Conseil d'Etat entend poursuivre sa stratégie visant à garantir les conditions-cadre nécessaires au développement harmonieux de l'agglomération. Le maintien d'un niveau élevé d'investissements induira une progression de la dette.

Sous le double effet d'un recul des recettes fiscales et de charges nouvelles sur lesquelles le Conseil d'Etat n'a pas prise, la planification financière fait apparaître un creusement progressif du déficit de fonctionnement jusqu'en 2015. Le retour à l'équilibre tel qu'il est imposé par la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ne peut être envisagé qu'au moyen de mesures touchant aussi bien les charges que les revenus.

Le Conseil d'Etat a retenu une série de mesures à mettre en œuvre le plus rapidement possible, quelle que soit l'évolution de la conjoncture. Ces mesures non-conditionnelles génèrent une amélioration du résultat d'environ 303 millions de francs en 2015.

En fonction de l'évolution de la conjoncture, une deuxième série de mesures d'appoint pourraient être mises en œuvre, entièrement ou en partie. Au total, ces mesures conditionnelles sont susceptibles de générer une amélioration supplémentaire du résultat d'environ 349 millions de francs en 2015.

Le programme de retour à l'équilibre proposé ne met pas en cause la réalisation des grands objectifs du Programme de législature du Conseil d'Etat. Il maintient l'augmentation des moyens exigés pour répondre aux grands défis que doit relever le canton dans les domaines de la formation, du logement, de la sécurité et, plus généralement, pour la préservation des conditions-cadre nécessaires au développement harmonieux de l'agglomération.

### Mesures pour une mise en œuvre immédiate et non-conditionnelle

La plupart de ces mesures exigent des changements de lois dont sera saisi le Grand Conseil. Certaines de ces lois sont soumises au référendum obligatoire.

Une première série de mesures visent à supprimer des niches fiscales, voulues par le Grand Conseil, qui ne profitent qu'à certaines catégories de contribuables et constituent des particularités genevoises. D'autres mesures non-fiscales permettent d'accroître les revenus.

Les mesures immédiates touchant les dépenses concernent les prestations et la rémunération, et s'appliquent uniquement en 2012 et 2013. Il s'agit en particulier d'une réduction des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions (0,67% en 2012 et 1,33% en 2013), d'une suspension de l'indexation des salaires de l'Etat et d'une limitation des mécanismes salariaux à une demi-annuité.

#### Impact estimé des mesures non-conditionnelles sur le résultat (millions de francs)

	2012	2013	2014	2015	Total
Recettes fiscales	46	38	21	-38	67
Revenus non fiscaux	28	46	-20	-1	53
Réduction des prestations et autres mesures d'économies	33	69	12	5	119
Limitation de l'augmentation des salaires	15	48			63
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>201</b>	<b>13</b>	<b>-34</b>	<b>303</b>

### Mesures d'appoint pour une mise en œuvre conditionnelle

La deuxième série de mesures, dont la concrétisation et l'ampleur sont conditionnées par l'évolution conjoncturelle, contient un volet fiscal, par le biais d'une augmentation provisoire de 7 centimes additionnels cantonaux sur les personnes physiques (3,5 en 2013 et 3,5 en 2014). Cette mesure induit à elle seule une amélioration du résultat d'environ 188 millions en 2015, soit plus de la moitié de l'impact potentiel total des mesures conditionnelles.

Les autres mesures concernent les charges, à savoir la poursuite en 2014 de la diminution de 1% des dépenses, et celle, jusqu'en 2015, de la suspension de l'indexation et de la limitation des mécanismes salariaux à une demi-annuité.

#### Impact estimé des mesures d'appoint conditionnelles sur le résultat (millions de francs)

	2012	2013	2014	2015	Total
Centimes additionnels		87	94	6	188
Réduction des prestations de 1% en 2014			41	0	41
Indexation			41	42	84
1/2 annuité en 2014 et 2015			18	18	36
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>194</b>	<b>67</b>	<b>349</b>

### Vue d'ensemble du PFQ 2012-2015 (intégrant l'ensemble des mesures)

		B2011		PB 2012 amendé**	Var Proj. 2012 / B2011	Proj. 2012*	Var 2013	PF 2013	Var 2014	PF 2014	Var 2015	PF 2015	Var. 2015-2011
<b>PFQ Total</b>	<b>Charges</b>	<b>7791</b>	<b>2.6%</b>	<b>7996</b>	<b>2.6%</b>	<b>7995</b>	<b>1.5%</b>	<b>8114</b>	<b>1.4%</b>	<b>8226</b>	<b>1.6%</b>	<b>8356</b>	<b>7.3%</b>
	<b>Revenus</b>	<b>7616</b>	<b>-0.8%</b>	<b>7558</b>	<b>0.0%</b>	<b>7619</b>	<b>3.8%</b>	<b>7908</b>	<b>4.0%</b>	<b>8226</b>	<b>1.7%</b>	<b>8366</b>	<b>9.8%</b>
	<b>Résultat</b>	<b>-175</b>		<b>-437</b>		<b>-376</b>		<b>-206</b>		<b>0</b>		<b>10</b>	

\* Projection 2012 selon liste des amendements budgétaires, techniques et du programme de mesures au 21.11.2011, ainsi que les mesures annoncées

\*\* PB Amendé selon liste des amendements budgétaires, techniques et du programme de mesures au 21.11.2011

### **Maintien des investissements à un niveau élevé**

Le plan d'investissements 2012-2015 reflète la volonté du Conseil d'Etat de doter le canton des infrastructures publiques nécessaires à la poursuite durable de son développement. Il est basé sur les crédits votés et les besoins identifiés jusqu'en 2015. Les dépenses nettes cumulées sur quatre ans atteignent 3,6 milliards de francs, soit une moyenne annuelle nette d'environ 900 millions.

Plus des trois quarts des besoins en investissements sont concentrés sur quatre politiques publiques : la Mobilité (31%), la Formation (25%), la Santé (13%) ainsi que la Sécurité et population (9%).

Le taux de réalisation prévisionnel des investissements retenu pour le PFQ 2012-2015 se monte à 85%. Sur cette base, il convient d'anticiper une augmentation du niveau de la dette jusqu'à 12,4 milliards de francs à fin 2015.

Contact: M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 07.

**La présentation détaillée du PFQ 2012-2015 peut être consultée sur [www.ge.ch/finances](http://www.ge.ch/finances)**